SG est une marque de Société Générale.

VOTRE CONTACT

Mars 2026

Votre agence ANGOULEME ENTREPRISES
par téléphone : **05 56 38 66 00**
par courrier : **RDC**
18 BD DE BRETAGNE
16000 ANGOULEME

REÇU le
17 MAR. 2026
Rép: .....

H777951
R037925-SF141732
SD : 866038706564O8T 1/2-0000 00003O7W16080037925M
0090-DD-CIPG4

LA POSTE

VEHICULE INDUSTRIEL ET SES APPLICATION
4 IMPASSE DES BUFAJASSES
16440 ROULLET ST ESTEPHE

IMPORTANT

À compter de novembre 2026 obligation de fournir les adresses dans un format structuré dans vos fichiers de paiements télétransmis ou téléchargés

Chère Cliente, cher Client,

Afin d'améliorer la fluidité des paiements, renforcer la sécurité et répondre aux standards internationaux, la norme ISO 20022 s'impose désormais comme référence pour les échanges financiers. Un des points clés de cette standardisation est la **structuration des adresses** dans les ordres de paiement.

A compter de novembre 2026, les adresses au format dit non structuré[1] ne seront plus acceptées dans les échanges interbancaires avec pour conséquence des rejets d'opérations.

Ainsi, dans vos remises de fichier de **virements SEPA** (ordinaires ou instantanés), **de virements internationaux, urgents ou de trésorerie** ainsi que celles de **prélèvements SEPA, quel que soit le canal de transmission à la banque et quel que soit le format de message utilisé (XML, MT101 ou CFONB)** - toute adresse renseignée devra obligatoirement être fournie dans un format **structuré.** Concrètement, l'adresse devra dans tous les cas comporter **la ville** et **le code ISO pays** dans **les champs dédiés[2]**. Cette exigence s'applique aux différents types d'adresses renseignées dans les ordres de paiement (à savoir, aussi bien l'adresse du bénéficiaire que celle de sa banque pour les virements internationaux lorsque le BIC n'est pas fourni).

A défaut, l'utilisation d'une adresse « non structurée » risquera de provoquer le rejet de l'ordre de paiement par la Banque (sans frais[3]).

Nos recommandations

- **Fiabilisez et structurez vos bases d'adresses,** en veillant à ce que la ville et le code ISO pays soient dans des champs dédiés.
- **Contactez vos éditeurs de logiciels** (ERP, logiciel de trésorerie TMS) afin d'identifier les impacts de cette évolution et d'anticiper les adaptations nécessaires.
- **Anticipez afin de sécuriser votre passage au format structuré.** En particulier si vous remettez des ordres par anticipation ou **si vous utilisez le service de représentation automatique des impayés de prélèvement**. Vous pouvez dès à présent remettre vos ordres avec des adresses dans un format structuré.
- **Privilégiez le format XML**. Les formats MT101 et CFONB, bien que toujours utilisables **sous certaines conditions**, ne sont plus adaptés à certaines situations et ne suivront plus les futures évolutions de l'ISO 20022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre chargé d'affaires pour connaitre l'ensemble des exigences en détail.

N° ADEME : FR231725_01YSGB

[1] Une adresse est dite non structurée lorsque tous ses éléments sont regroupés dans des champs génériques.

[2] Certaines réglementations locales exigent que l'adresse soit complète. Cela implique de renseigner obligatoirement le pays et la ville dans tous les cas, la rue, l'état et le code postal lorsqu'ils existent. Nous vous invitons à vérifier les exigences en vigueur pour garantir la conformité de l'adresse.

[3] Sans frais de la part de Société Générale. Pour les virements internationaux, les banques tierces (banque intermédiaire ou banque du bénéficiaire) pourraient déduire des frais en cas de rejet.